

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 016-1901/10/CC

**■ Approbation d'un avenant à la convention tripartite de réalisation et de financement relative à l'aménagement de la place de Strasbourg, de la place Joséphine Roussel et de l'avenue Camille Pelletan à Marseille (3ème arrondissement)
DEPVC 10/4362/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée met en oeuvre un processus complet de développement et de transformation urbaine de son territoire et comporte une action décisive sur les espaces publics définis comme les lieux de cohérence des interventions publiques, et de lisibilité de la qualité urbaine et architecturale.

A cet effet, par convention tripartite du 10 mars 2003, la ville de Marseille, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'EPAEM ont convenu de la réalisation d'opérations de requalification des espaces publics de proximité.

Ces dernières permettront, en effet, d'accompagner la mise en oeuvre de la politique de développement des quartiers et de conforter les politiques de l'habitat (notamment les OPAH) et de dynamisation des commerces de proximité. Elles appuient par ailleurs l'ambition de mise en valeur des équipements publics et de réhabilitation des écoles.

Par ailleurs, le Conseil de Communauté a approuvé, en séance du 5 février 2010, le Programme de Rénovation Urbaine ZUS Centre Nord qui prévoit notamment la réhabilitation d'îlots dégradés au sein du quartier Saint Lazare dans le 3ème arrondissement à Marseille.

L'aménagement de la place de Strasbourg, de la place Roussel et du tronçon de l'avenue Camille Pelletan compris entre les deux places, participe de ces opérations de requalification et s'inscrit concomitamment dans le projet Euroméditerranée et dans le projet ANRU ZUS Centre Nord.

Par convention tripartite n° 08/1085, approuvée en Conseil de Communauté du 19 novembre 2007 et au Conseil Municipal du 10 décembre 2007, la Ville de Marseille, la CUMPM et l'Etablissement Public d'Aménagement EuroMéditerranée (EPAEM) ont défini les éléments de pré programme ainsi que l'ensemble des modalités opératoires (processus de mise en oeuvre, calendrier et montant prévisionnels) en vue de l'aménagement de la place Strasbourg et du carrefour Roussel. Ces deux places font l'objet d'un financement exclusif de l'EPAEM.

Le tronçon de l'avenue Camille Pelletan devait initialement bénéficier d'un financement de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) à hauteur de 40 % du coût d'opération HT. Or l'ANRU en a finalement exclu le principe. Consécutivement, le Conseil d'Administration de l'EPAEM, par décision du 10 décembre 2009, a autorisé son Directeur Général à signer un avenant à la convention d'aménagement des places de Strasbourg et Roussel pour y intégrer une participation de l'EPAEM à l'aménagement du tronçon de l'Avenue Camille Pelletan. Cette participation sera identique à celle prévue initialement par l'ANRU.

En conséquence il convient aujourd'hui d'approuver un avenant à la convention tripartite Ville / EPAEM / CUMPM.

L'avenant dispose que la participation financière de l'EPAEM sera finalement assurée dans la limite d'un montant prévisionnel de 4 003 082 euros HT pour l'ensemble de l'opération, décomposée comme suit :

100 % du montant des travaux pour les places Strasbourg et Roussel dont l'estimation prévisionnelle est à 3 134 522 euros HT, répartie à hauteur de 2 605 350 euros HT au profit de MPM et de 529 172 euros HT au profit de la Ville

40 % du montant des travaux pour le tronçon de l'avenue Camille Pelletan dont l'estimation prévisionnelle est à 2 171 400 euros HT soit une participation financière prévisionnelle de 868 560 euros HT, répartie à hauteur de 827 200 euros HT au profit de MPM et de 41 360 euros HT au profit de la Ville.

Le solde prévisionnel restant à la charge des deux collectivités s'élève à 1 302 840 euros HT réparti à hauteur de 1 240 800 euros HT pour MPM et de 62 040 euros HT pour la Ville.

Le montant de l'Autorisation de Programme affecté à l'opération 2007/00073 « Projet ANRU ZUS Centre Nord » a été porté à 13 000 000 d'euros au Budget Primitif 2010.

Outre les aménagements pré-cités, cette Autorisation de Programme concerne les aménagements des cinq autres opérations du projet ANRU ZUS Centre Nord (Place Fare à Belsunce, Rues du Panier, Place du Refuge au Panier, Espaces Publics Abords d'Autoroute à La Villette).

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Partie Délibérée

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP et ses décrets n° 86-520,086-664, 86-665 du 14 mars 1986 pris en application du titre I de la loi ;
- La délibération VOI 07/124/CC du 26 mars 2007 relative à l'affectation d'une Autorisation de Programme de 3 000 000 euros
- La délibération du 25 mars 2010 relative à la revalorisation de l'Autorisation de Programme à 13 000 000 euros
- La délibération VOI 002-1015/07/CC du 19 novembre 2007 approuvant la convention relative à « la réalisation et au financement de l'aménagement de la place Strasbourg et de la place Joséphine Roussel »

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'étendre la convention n°08/1085 en y intégrant le tronçon de l'avenue Camille Pelletan compris entre les deux places de Strasbourg et Joséphine Roussel, et d'approuver consécutivement les nouvelles modalités de réalisation et de financement

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant à la convention ci-annexée de réalisation et de financement entre l'EPAEM, la Ville de Marseille et MPM, en vue de l'opération d'aménagement de la place de Strasbourg, du carrefour Roussel et de l'avenue Camille Pelletan à Marseille (3ème arrondissement).

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document et contrats nécessaires à sa mise en oeuvre.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la
Piétonisation et qualité des Espaces Publics

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Jean-Louis TIXIER

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI